

Financement des programmes établis

pour certains députés de l'Ouest. Nous nous souvenons d'autres discours du trône qui faisaient reluire la promesse d'un Fonds de développement de l'Ouest de quatre milliards de dollars. Ce projet s'est comme volatilisé avec le temps, monsieur le Président. J'ai été abasourdi à mes débuts à la Chambre de constater avec quelle rapidité pouvaient disparaître quatre milliards. Un an et demi à deux ans plus tard, il n'était plus question nulle part du Fonds de développement de l'Ouest ni des quatre milliards qui devaient y être affectés. Dieu seul sait où ils sont allés! Je me demande, monsieur le Président, si des fonds de un milliard sont réservés aux jeunes et combien de cet argent parviendra jusqu'à eux.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre part au débat sur le projet de loi C-12. Je me souviens d'être intervenu le jeudi 1^{er} avril 1982 dans un débat semblable sur la participation fédérale au financement des universités. J'ai constaté au cours de ce débat d'alors que les ministériels refusaient complètement d'envisager cette question: quelle est notre conception de l'enseignement universitaire et postsecondaire au Canada et qu'en attendons-nous dans l'avenir? Il s'agissait à ce moment-là du projet de loi C-97. Nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi C-12, dont voici le titre: Loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. C'est, à mon avis, monsieur le Président, un titre bien révélateur. Si ce n'était de cette obligation traditionnelle de donner aux projets de loi des titres dans ce que j'appellerais un jargon juridique pompeux, il conviendrait mieux d'intituler cette mesure «loi tendant à rompre tous les accords existants avec le peuple canadien sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Canada». Au lieu de débiter des tas de sornettes à la gloire de l'utopique programme MacEachen des 6 et 5 p. 100, le ministre d'État (Finances) (M. MacLaren) aurait mieux employé le temps de la Chambre, selon moi, s'il avait présenté des excuses au nom du gouvernement actuel pour avoir prêté son nom à cette tentative d'épargner 380 millions au Trésor fédéral sur deux ans, au détriment de l'enseignement postsecondaire.

Avec tous les exemples d'affectation insensées et ridicules de fonds publics qui fourmillent dans les rapports des vérificateurs généraux année après année, comment se demandent les Canadiens, au nom du bon sens et même par opportunisme politique, le gouvernement peut-il prétendre épargner dans le domaine le plus précieux de notre expansion sociale et économique? Cette façon d'agir laisse de nombreuses personnes interdites, car le gouvernement soutient, par l'intermédiaire des autres ministères et organismes, que nous devons être à l'avant-garde, qu'il s'agisse de la recherche médicale ou agricole ou d'autres domaines.

Mes collègues, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et le député de Kingston et les Îles ont exposé les objectifs inavoués de ce projet de loi en termes financiers frappants. Les Canadiens les écoutent attentivement révéler toute la série des effets déplorable qu'aurait ce projet de loi C-12. A titre de critique du secrétariat d'État pour l'opposition—ce ministère chargé de verser les contributions destinées à l'enseignement postsecondaire—je voudrais parler durant les quelques instants qui me sont accordés aujourd'hui d'un autre objectif inavoué que ce projet de loi dissimule, qu'on le veuille ou non. Il faudrait en définitive se rendre compte de la nature de ces objectifs, qui ne sont rien d'autre qu'un effort concerté du

gouvernement fédéral pour restreindre la croissance et le développement de tous les Canadiens en diminuant sa contribution à l'enseignement supérieur.

Je voudrais renvoyer les députés au dernier rapport annuel du secrétariat d'État. A propos des responsabilités du ministère à l'égard de l'enseignement, le rapport annuel de 1982-1983 cite l'article 24(3) de la loi de 1977 sur les accords fiscaux et le financement des programmes établis, la loi même que le projet de loi C-12 cherche à affaiblir. Je cite, monsieur le Président un passage de la page 29:

... le secrétaire d'État doit, en témoignage de l'intérêt fondamental et permanent que le gouvernement du Canada ... procéder à des consultations avec les gouvernements des provinces, portant sur les rapports entre les programmes et les activités du gouvernement du Canada et ceux des gouvernements des provinces en matière d'enseignement postsecondaire.

Je considère, monsieur le Président, que ce que nous avons à étudier aujourd'hui est une mesure unilatérale que le gouvernement fédéral propose au risque de provoquer des affrontements, non seulement pour faire des économies, mais aussi pour se décharger de ses responsabilités en matière d'éducation, responsabilités qui datent du rapport Rowell-Sirois, que la commission Massey avait aussi soulignées et qui sont exposées au chapitre «Aide générale et objectifs en matière d'enseignement» qu'on retrouve dans le rapport du secrétariat d'État à la page 36.

Les secrétaires d'État qui se sont succédés se sont empressés d'accuser les gouvernements des provinces de ne pas financer suffisamment les établissements d'enseignement postsecondaire. Ils se sont également empressés d'accuser tout le monde, des étudiants jusqu'aux professeurs et aux administrateurs des universités, de mal utiliser les fonds destinés à l'éducation. C'est insensé. Un dollar bien dépensé dans le domaine de l'enseignement rapportera toujours trois fois plus. Ce devrait être là l'objectif majeur dans toute négociation avec les provinces, et non le souci de faire valoir le gouvernement fédéral. Il faut faciliter l'accès aux études, non chercher à faire des économies pour le Trésor fédéral. Et pourtant, le gouvernement fédéral ne cesse de se plaindre des dérogations aux accords conclus. Comment réagit-il? Il présente un projet visant à rompre tous les accords précédents. Est-ce que le gouvernement choisit d'agir directement pour donner le ton et tenter de mener à terme des difficiles négociations, il faut bien l'admettre, avec les gouvernements provinciaux? Sûrement pas. Ce n'est pas dans ses habitudes. Manifestant sa mauvaise humeur, il applique le programme des 6 et 5 p. 100 et confirme ses enfantillages dans le projet C-12. Malgré les recommandations du vérificateur général, des organismes fédéraux qui financent la recherche, des universités et des étudiants, le gouvernement plafonne à 6 et 5 p. 100 l'augmentation de l'aide qu'il apporte à l'enseignement postsecondaire au lieu de s'efforcer de rationaliser ses propres efforts de recherches, dispersés dans tant de très nombreux ministères.

Le gouvernement est d'abord porté à imputer à tout le monde sauf à lui-même, la responsabilité de la situation actuelle. Ce qu'il faut se demander, c'est qui propose des orientations neuves. On n'a attendu que trop longtemps les coupures de dépenses, mais le gouvernement fédéral ne croit-il pas que le moment serait bien choisi pour confier aux universités, à la place de subventions, plus de projets de recherches et de formation linguistique dont il se charge lui-même pour l'instant? Rien ne permet de le penser. Il se pourrait même que le gouvernement fédéral reçoive des conseils innovateurs en